



# Fédération Syndicale Unitaire

**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

Mèl : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

**SNEPAP** : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61

Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)

Site : [www.snepap-fsu.fr](http://www.snepap-fsu.fr)

## **FUSION SA / GREFFIERS : le ministère abandonne le projet**

Par un courrier du 20 décembre 2010, le Secrétaire Général a informé les organisations syndicales du Ministère de la Justice et des Libertés de sa volonté d'abandonner le projet de fusion des corps de secrétaires administratifs et de greffiers du Ministère, projet qu'il nous avait initialement annoncé à l'été 2010 (*voir notre tract du 1<sup>er</sup> septembre 2010*).

Si la FSU dès le départ s'était opposée à cette fusion, notamment en raison de l'absurdité de fondre deux métiers complètement différents sous un même statut, et donc ne pourrait que se féliciter d'un tel abandon, nous ne sommes pas dupes sur les causes et les conséquences de ce revirement.

Rappelons que le projet du Ministère consistait en la création d'un corps unique de SA/greffier, dont la grille indiciaire correspondait au futur « NES » (Nouvel Espace Statutaire, nouvelle catégorie B), avec, en plus, la création d'un grade fonctionnel supérieur à l'existant pour les greffiers en terme de rémunération. La FSU avait déjà dénoncé la « naïveté » du Ministère qui, dans un contexte de coupes sombres et de réduction drastique des moyens, avait tenté de nous faire croire à la possibilité d'un tel projet.

Désormais, le Ministère prévoit l'application pour chacun des deux corps de la seule réforme de la catégorie B, qui, rappelons le, allonge considérablement la durée de carrière et entraîne une perte de rémunération sur l'ensemble de celle-ci. Mais la réponse scandaleuse des ministères de la justice et de la Fonction Publique indique que, puisque les organisations syndicales n'étaient pas favorables à cette fusion, les greffiers n'auront pas droit à ce petit plus que représentait le grade fonctionnel promis. Reste donc l'application de la réforme du B aux greffiers, recruté à bac + 2, ce qui pose, pour la FSU, de vraies interrogations quant à la volonté du Ministère de vouloir reconnaître et donc revaloriser ce métier aux regard des responsabilités et des missions exercées par ces personnels. De même, pour la FSU, l'application d'une telle réforme aux secrétaires administratifs ne doit pas éluder le travail du Ministère sur les possibilité de promotion et de revalorisation effectives des SA.

Mais bien plus, le courrier indique vouloir créer des corps interministériels de secrétaires administratifs... ! Alors que la fusion des corps des SA des différentes directions du Ministère est à peine achevée et qu'aucun recul n'a pu être pris sur les conséquences sur l'adaptation des personnels aux spécificités de chaque direction, alors que la gestion actuelle des corps communs est une calamité, le ministère devrait, avec le projet à venir de fusion interministérielle, de nouveau fusionner ce corps des SA avec les autres SA de la fonction publique de l'Etat !

Pour la FSU, la seule réforme statutaire valable pour l'ensemble des corps communs du Ministère (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, attachés, adjoints techniques, assistants de service sociaux) est celle qui met en place une revalorisation indiciaire et statutaire pour ces personnels. De plus, ce tout nouveau projet ne peut se concevoir sans un bilan effectif et un recul suffisant sur les précédentes reformes/fusions !

**La FSU prend donc acte du recul du Ministère dans la mise en œuvre de ce projet et agira pour défendre les personnels sur la base d'une refonte globale des 3 grilles de catégorie A, B et C !**

Paris le 11 janvier 2011